

Note conjoncturelle

1er trimestre 2020



**Inclut un point de situation
liée à la crise sanitaire**



Auvergne-Rhône-Alpes



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECCTE *Auvergne-Rhône-Alpes*
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Note conjoncturelle régionale du 1^{er} trimestre 2020

Réalisée par la Direccte en partenariat avec la
DRFiP, les DDFiP et les Urssaf de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Avertissement :

Compte tenu de la crise sanitaire, la note conjoncturelle de ce trimestre est complétée exceptionnellement par des données qui courent au-delà de mars 2020. La période couverte varie selon les sources et est indiquée pour chacune.

S'agissant de la note habituelle (pages 9 à 24), l'ensemble des données n'a pas pu être actualisé, en raison de la situation particulière. Les chiffres et commentaires du trimestre précédent ont alors été maintenus.

Point de situation liée à la crise sanitaire

La crise sanitaire a produit des effets sur les entreprises et les salariés. Certains indicateurs statistiques comme le recours à l'activité partielle (ou chômage partiel), la demande d'emploi, les plans de sauvegarde de l'emploi ont pu être actualisés à partir des dernières données disponibles et vont donc au-delà du 1^{er} trimestre 2020.

L'activité partielle : un dispositif exceptionnel mis en place depuis mars 2020

En Auvergne-Rhône-Alpes, depuis le 1^{er} mars 2020, 176 330 demandes d'autorisation préalable d'activité partielle ont été déposées à la Direccte. Ces demandes ont été effectuées pour près de 1,7 millions de salariés, ce qui place la région au 2^e rang après l'Ile de France, en termes de nombre de demandes et de salariés concernés.

76% des demandes ont été faites pour moins de 10 salariés, mais elles représentent moins de 24 % des effectifs totaux demandés. Près de 75% des effectifs dans les entreprises demandant de l'activité partielle relèvent de 6 secteurs en ARA, depuis le 1^{er} mars.

En Auvergne-Rhône-Alpes, un peu moins de 60 % des salariés pour lesquels de l'activité partielle a été demandée au mois de mars ont fait l'objet d'une indemnisation.

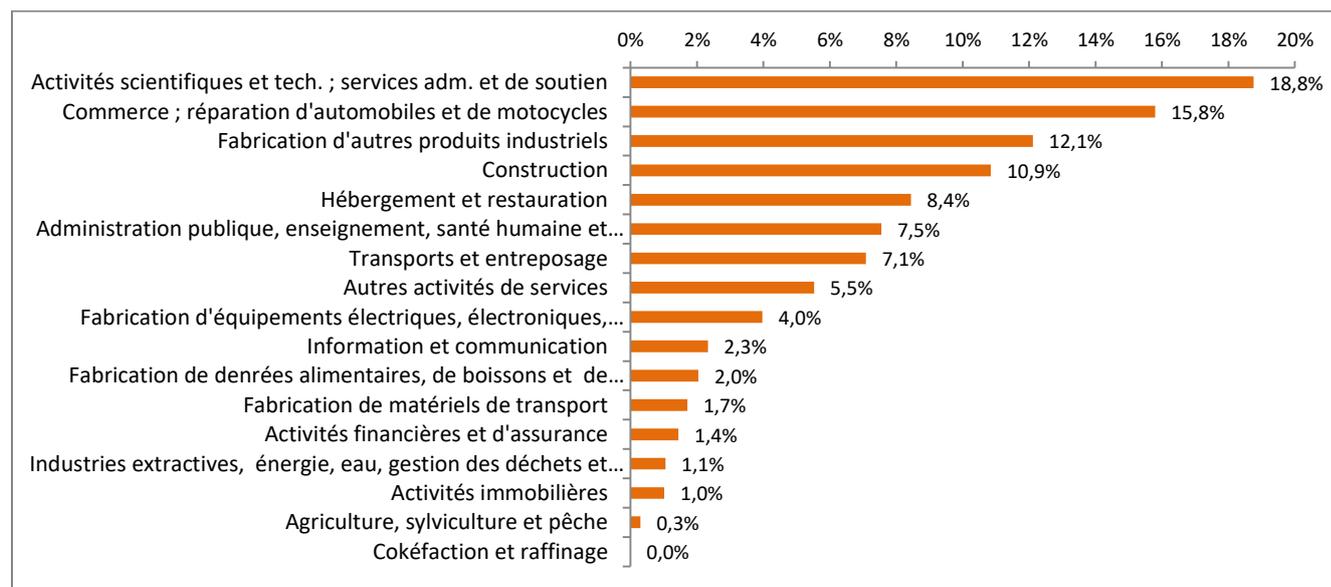
Nombre de demandes d'activité partielle, effectifs concernés et nombre d'heures demandées

| | Nombre de demandes d'autorisation préalable | Nombre de salariés concernés | Volume d'heures Demandées |
|--------|---|------------------------------|---------------------------|
| France | 1 386 346 | 13 298 331 | 5 755 266 074 |
| Région | 176 330 | 1 663 462 | 671 992 206 |

Champ : demandes effectuées depuis le 1^{er} mars 2020.

Source : ASP-DGEFP-Dares – Extraction du SI APART 9 juin 2020, s'arrêtant aux données du 8 juin 2020.

Répartition des effectifs dans les entreprises demandant de l'activité partielle pour les principaux secteurs concernés



Champ : demandes effectuées depuis le 1^{er} mars 2020.

Source : ASP-DGEFP-Dares – Extraction du SI APART 9 juin 2020, s'arrêtant aux données du 8 juin

La demande d'emploi : forte hausse de la catégorie A sur avril 2020 en ARA ; recul important des catégories B et C

La crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19 continue de produire des effets importants sur la demande d'emploi.

Ainsi, en avril, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A dans la région Auvergne-Rhône-Alpes a fortement crû (+25,7 % ; + 101 620 personnes inscrites), conséquence du maintien au chômage des personnes inscrites à Pôle emploi et de la bascule vers la catégorie A des personnes travaillant en activité réduite (moins ou plus de 78 heures, catégories B et C) : les catégories B et C ont en effet reculé respectivement de 32% et de 27,5%.

Au total, pour l'ensemble des catégories A, B, C, la hausse (+ 4,1 %, +26 570 inscrits) avoisine celle de mars.

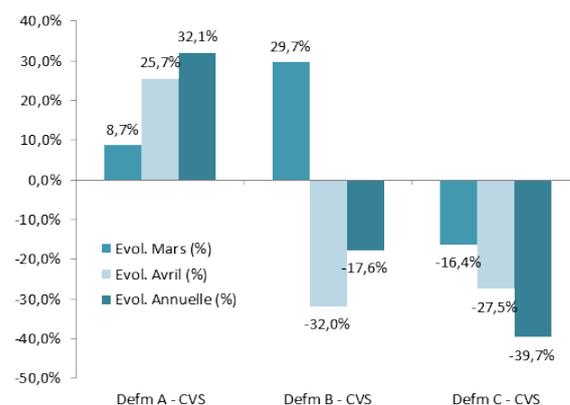
En France (hors Mayotte), en avril 2020, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle

Dans la région, la hausse des inscrits en catégories A, B, C s'explique aussi par l'absence de perspectives d'emploi (- 14 320 sorties des listes de Pôle emploi par rapport à mars) : le recul concerne en particulier les reprises d'emploi déclarées (- 4 070, soit - 38%), les entrées en stage (-2 310, -66%) et les radiations administratives (- 2 920, soit - 100 %*).

Parallèlement à ce retrait des sorties, les inscriptions reculent également : - 16 150. Bien qu'en baisse sensible par rapport au mois précédent qui était à un niveau très élevé, les entrées pour fin de contrats courts restent 50 % plus élevées qu'avant le début de la crise sanitaire.

emploi en catégorie A enregistre sa plus forte hausse (+843 000 ; +22,6%) par rapport à mars, pour s'établir à son plus haut niveau depuis le début de la série en 1996 (4 575 500).

Evolution mensuelle du nombre de demandeurs d'emploi par catégorie



Source : Pôle emploi – DARES – STMT – données arrêtées à fin avril 2020. Données CVS : corrigées des variations saisonnières.

Motifs de sortie des listes de Pôle Emploi en cat. A, B ou C

| Motifs de sortie | Nombre | Evolution mensuelle | Evolution annuelle |
|---------------------------|---------------|---------------------|--------------------|
| Reprise d'emploi | 6 720 | -4 070 | -8 670 |
| Entrée en stage | 1 210 | -2 310 | -6 970 |
| Maladie | 2 220 | -1 420 | -1 070 |
| Autre arrêt hors retraite | 1 200 | -160 | -690 |
| Retraite | 620 | +0 | -70 |
| Défaut d'actualisation | 19 080 | -1 160 | -6 990 |
| Radiation administrative | - | -2 920 | -5 190 |
| Autre cas | 1 640 | -2 280 | -3 300 |
| Ensemble | 32 690 | -14 320 | -32 950 |

Source : Pôle emploi – DARES – STMT – données arrêtées à fin avril 2020. Données CVS : corrigées des variations saisonnières.

S'agissant des départements, les évolutions sont plus marquées à l'est de la région, en lien avec le travail saisonnier (cf. les catégories B et C en forte baisse et leur bascule en catégorie A).

* En raison de la suspension des radiations administratives à Pôle emploi depuis le début du confinement, le nombre de sorties des catégories A, B, C pour ce motif est de zéro pour le mois d'avril 2020, ce qui explique le retrait de 100 % sur un mois.

Motifs d'entrée sur les listes de Pôle Emploi en cat. A, B ou C

| Motifs d'entrée | Nombre | Evol. mensuelle | Evol. annuelle |
|--------------------------|---------------|-----------------|----------------|
| Fin CDD | 17 520 | -3 230 | +3 460 |
| Fin de mission d'intérim | 8 900 | -3 130 | +4 430 |
| Démission | 3 700 | +320 | +1 170 |
| Rupture conventionnelle | 4 150 | -480 | -110 |
| Licenciement économique | 1 510 | -60 | +400 |
| Autre licenciement | 3 900 | -600 | -620 |
| 1ère entrée | 1 820 | -390 | -1 990 |
| Reprise Activité | 5 140 | -2 090 | -5 000 |
| Réinscription rapide | 6 050 | -3 720 | -3 100 |
| Autres cas | 3 040 | -1 310 | -630 |
| Inconnu | 4 740 | -1 460 | -380 |
| Total | 60 470 | -16 150 | -2 290 |

Source : Pôle emploi – DARES – STMT – données arrêtées à fin avril 2020. Données CVS : corrigées des variations saisonnières.

Les ruptures collectives de contrats de travail

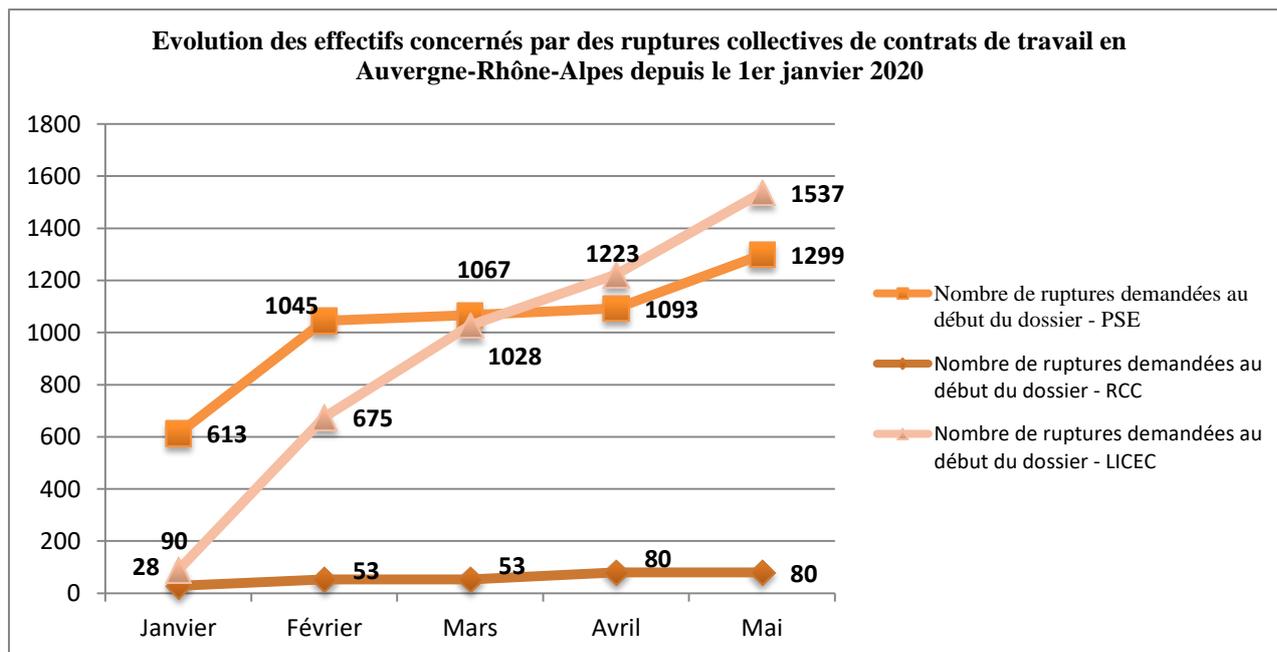
Entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2020, 1300 demandes de suppression d'emploi ont été demandées dans le cadre de plans de sauvegarde de l'emploi, 80 dans le cadre de ruptures conventionnelles collectives, et 1537 dans le cadre de licenciements économiques collectifs. Tous ces licenciements n'ont pas encore tous été validés à ce stade.

| | Région | | France | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | Nombre d'emplois concernés au début | Nombre d'emplois concernés à la fin | Nombre d'emplois concernés au début | Nombre d'emplois concernés à la fin |
| Plans de sauvegarde de l'emploi | 1 299 | 720 | 4 792 | 2 092 |
| Ruptures conventionnelles collectives | 80 | 35 | 1 442 | 1 360 |
| Licenciements économiques collectifs | 1 537 | 607 | 1 606 | 634 |

* Le nombre de ruptures d'emploi demandé au début d'un dossier peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf infra).

Champ : Les colonnes Région et France concernent tous les dossiers pour lesquels au moins un établissement en Auvergne-Rhône-Alpes est concerné

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail, Traitements Direccte ARA
Chiffres couvrant la période du 1er janvier au 31 mai 2020



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail, Traitements Direccte ARA
 Chiffres couvrant la période du 1er janvier au 31 mai 2020

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) : toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la Direccte. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

Licenciements économiques collectifs (hors PSE) : les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

- toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;
- toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

Rupture conventionnelle collective (RCC) : toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la Direccte. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

En Bref

Au premier trimestre 2020, le chiffre d'affaires des entreprises diminue de 2,1 % par rapport au premier trimestre 2019, alors qu'il augmente de 8,6 % au niveau national. Les encaissements d'impôt sur les sociétés par la DRFiP et les DDFiP d'Auvergne-Rhône-Alpes diminuent alors que ceux relatifs à la TVA, à la taxe de publicité foncière et aux droits de mutation augmentent par rapport au premier trimestre 2019. Les créations d'entreprises sont en net recul (- 9,8 % par rapport au 4^e trimestre 2019). C'est particulièrement le cas des micro-entreprises.

La situation de l'emploi et du chômage est favorable au 4^e trimestre 2019 : l'emploi salarié est en hausse par rapport au trimestre précédent (+0,5%), le taux de chômage baisse de 0,4 point. Le nombre de déclarations préalables à l'embauche augmente au 4^e trimestre 2019 : +3,8 % sur un an. Toutefois, au 1^{er} trimestre 2020, la demande d'emploi des catégories A, B et C augmente de 0,4 % par rapport au 4^e trimestre 2019.

Les principaux indicateurs :

| | | |
|--|---|-----------------------------|
| <i>Chiffre d'affaires :</i> <i>(T1 2020)</i> | ↘ | -2,1 % sur un an |
| <i>Créations d'entreprises :</i> <i>(T1 2020)</i> | ↘ | -9,8% sur un trimestre |
| <i>Emploi salarié :</i> <i>(T4 2019)</i> | ↗ | +0,5 % sur un trimestre |
| <i>Intérim :</i> <i>(T4 2019)</i> | ↗ | +0,4 % sur un trimestre |
| <i>DPAE :</i> <i>(T4 2019)</i> | ↗ | +3,8 % sur un an |
| <i>Taux de chômage :</i> <i>(T4 2019)</i> | ↘ | -0,4 point sur un trimestre |
| <i>Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC :</i> <i>(T1 2020)</i> | ↗ | +0,4 % sur un trimestre |

Table des matières

Économie

| | |
|---|-----------|
| <i>Le Pib régional.....</i> | <i>13</i> |
| <i>Chiffre d'affaires et investissements des entreprises.....</i> | <i>14</i> |
| <i>Encaissements fiscaux.....</i> | <i>14</i> |
| <i>Dossiers traités par la commission des chefs de services financiers.....</i> | <i>14</i> |
| <i>Demandes de délais de paiement et taux de restes à recouvrer.....</i> | <i>15</i> |
| <i>Créations et défaillances d'entreprises.....</i> | <i>16</i> |
| <i>Importations et exportations.....</i> | <i>17</i> |
| <i>Conjoncture hôtelière.....</i> | <i>17</i> |
| <i>Conjoncture immobilière.....</i> | <i>18</i> |

Emploi et chômage

| | |
|---|-----------|
| <i>Emploi salarié (dont intérim).....</i> | <i>19</i> |
| <i>Déclarations préalables à l'embauche.....</i> | <i>21</i> |
| <i>Ruptures conventionnelles individuelles.....</i> | <i>21</i> |
| <i>Taux de chômage.....</i> | <i>22</i> |
| <i>Demande d'emploi trimestrielle.....</i> | <i>23</i> |

Économie

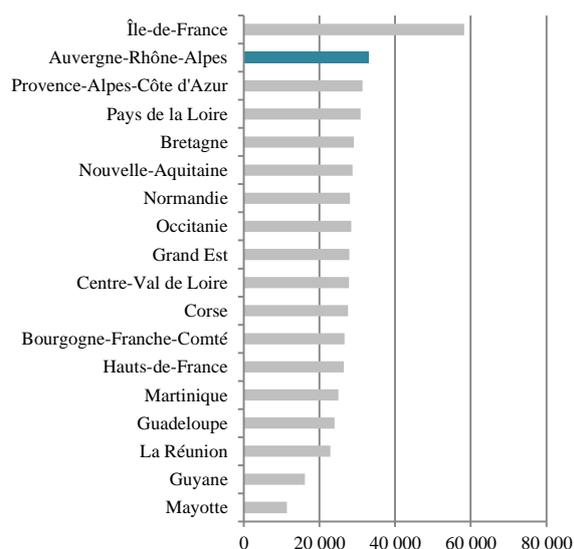
Le Pib régional

Source : Eurostat, les PIB régionaux dans l'UE en 2017

Année : 2017 (données provisoires)

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (263 149 millions d'euros en 2017). Par habitant, cela correspond à 33 000 euros, soit un chiffre supérieur à toutes les autres régions à l'exception de l'Île-de-France (58 300€).

Pib par habitant (en euros)



Le chiffre d'affaires et les investissements des entreprises de la région en hausse

Au premier trimestre 2020, toutes activités confondues, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint 121 634 millions d'euros et a ainsi diminué de 2,1 % sur un an. A l'inverse, au niveau national, il augmente de 8,6 %.

Le chiffre d'affaires augmente dans la construction (+8 %, contre + 6,5 % au niveau national), dans le commerce (+1,7 %, contre +2,3 % au niveau national) mais il diminue de 3,5 % dans l'industrie (-0,9 % au niveau national).

L'**investissement** de ces entreprises augmente de 17,1 % en un an, contre près de 12,2 % au niveau national.

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

| | Montant 2019 (en M€) | Montant 2020 (en M€) | Evolution annuelle |
|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------|
| Chiffre d'affaires : | | | |
| Total Auvergne Rhône-Alpes | 124 018 | 121 364 | -2,1% |
| Dont : Industrie | 31 605 | 30 493 | -3,5% |
| Construction | 10 993 | 11 875 | 8,0% |
| Commerce | 37 153 | 37 784 | 1,7% |
| Total France | 1 342 391 | 1 458 254 | 8,6% |
| Investissement : | | | |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 982 | 1 150 | 17,1% |
| France | 12 051 | 13 517 | 12,2% |

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 31 mars

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductibles sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région. Les données centralisées au mois de mars par la DGFIP sont celles des chiffres d'affaires hors taxes réalisés par les entreprises au titre de M-2: Ainsi, l'entreprise réalise des ventes ou des prestations de service au mois de janvier qu'elle facture. Le chiffre d'affaires correspondant est reporté sur les déclarations de TVA au titre du mois de janvier et déposées dans les services des impôts des entreprises (SIE) le mois suivant entre le 15 et 24 février.

Les encaissements fiscaux évoluent de façon contrastée

Les **encaissements fiscaux** recouverts par la DRFiP et les DDFiP d'Auvergne-Rhône-Alpes [voir encadré] évoluent de manière contrastée au premier trimestre 2020. Les encaissements d'impôts sur les sociétés diminuent de 10,7 %. A l'inverse, les encaissements de taxe de publicité foncière, de taxe sur la valeur ajoutée et de droits de mutations augmentent respectivement de 13,5 %, de 2,6 % et de 6,3 %.

Montant et évolution des encaissements fiscaux

| | Montant 2019 (en M€) | Montant 2020 (en M€) | Evolution annuelle |
|----------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------|
| Impôt sur les sociétés | 936 | 835 | -10,7% |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 4 582 | 4 701 | 2,6% |
| Taxe de publicité foncière | 416 | 472 | 13,5% |
| Droits de mutation | 386 | 410 | 6,3% |

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 31 mars

Les encaissements fiscaux comptabilisés ici couvrent les seules entreprises privées ayant leur siège dans la région Auvergne-Rhône-Alpes dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 400 millions d'euros.

Augmentation du nombre de dossiers traités par la CCSF

Au premier trimestre 2020, 118 **dossiers ont été traités par la CCSF**, soit 11 de plus qu'au premier trimestre 2019. Les effectifs correspondants s'élèvent à 2 585, en baisse par rapport au premier trimestre 2019.

Dossiers traités et effectifs correspondants

| | 2019 | 2020 |
|--------------------------|-------|-------|
| Dossiers traités | 107 | 118 |
| Effectifs correspondants | 2 679 | 2 585 |

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 31 mars

La commission des chefs de services financiers (CCSF), les organismes de Sécurité sociale et l'assurance chômage accordent aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières, des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales (part patronale). Les échéanciers qu'elle accorde sont pour une durée pouvant dépasser une année. Au-delà, les difficultés de l'entreprise nécessitent généralement un traitement judiciaire.

Baisse des demandes de délais de paiement des établissements du secteur privé et hausse des taux de restes à recouvrer à 30 jours

Le nombre de **demandes de délais de paiement** [voir encadré] diminue de 17,3 % par rapport au 4^e trimestre 2018. L'Hébergement-Restauration est le secteur où ces demandes reculent le plus en un an (-33,2 %). En montant, les demandes de délais de paiement diminuent également (- 13,7 % sur un an).

Les taux de restes à recouvrer [voir encadré] des entreprises payant mensuellement sont, quant à eux, en légère hausse par rapport au 1^{er} trimestre 2019. Fin mars 2020, le taux à 30 jours (échéances de février 2020) atteint 1,26 %, soit une hausse de 0,11 point par rapport au mois de février 2019. Il diminue dans quasiment tous les secteurs, notamment dans ceux où les taux de restes à recouvrer sont les plus forts comme l'Hébergement-Restauration (-0,23 point) et la construction (-0,20 point). En revanche, il augmente dans l'industrie et dans l'intérim.

Le taux à 90 jours (pour les échéances de décembre 2019) est en baisse de 0,21 point par rapport à décembre 2019. Il atteint 0,64%.

Demandes de délais de paiement de cotisations sociales

| Données du 4ème trimestre 2019 | En nombre | Évolution annuelle | En montant en k€ | Évolution annuelle |
|--------------------------------|--------------|--------------------|------------------|--------------------|
| Total | 2 350 | -17,3% | 30 813 | -13,7% |
| Industrie | 310 | -13,4% | 5 867 | -19,9% |
| Construction | 410 | -15,3% | 5 370 | -15,5% |
| Commerce | 410 | -15,5% | 3 975 | 5,4% |
| Hébergement-Restauration | 370 | -33,2% | 1 915 | -54,1% |
| Autres services | 850 | -16,9% | 13 685 | -6,0% |

Taux de restes à recouvrer de cotisations sociales des entreprises de 10 salariés et plus

| Données observées à fin mars 2020 | Taux en montant | Évolution 2020/2019 |
|--|-----------------------------|---------------------|
| Échéance + 30 jours (mois de l'échéance) | 1,26% (févr-2020) | 0,11 pt |
| Dont : Industrie | 0,84% | 0,19 pt |
| Construction | 2,80% | -0,20 pt |
| Commerce | 0,97% | -0,19 pt |
| Hébergement-Restauration | 2,57% | -0,23 pt |
| Autres services | 1,04% | -0,03 pt |
| Intérim | 0,45% | 0,16 pt |
| Échéance + 90 jours (mois de l'échéance) | 0,64% (déc-2019) | -0,21 pt |

Source : Urssaf

Champ : entreprises employeuses du secteur concurrentiel

Note : Les statistiques sur les délais de paiement n'ont pas pu être actualisées pour le premier trimestre 2020 en raison des difficultés de remontée de l'information liées à la crise sanitaire.

Les données de l'Urssaf

Le secteur concurrentiel couvert par l'Urssaf comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Les demandes de délai de paiements : en cas de difficultés, les entreprises peuvent demander aux Urssaf de leur accorder un délai pour s'acquitter de leurs cotisations. Ce délai est accordé ou non selon la réglementation.

Les taux de restes à recouvrer (impayés) sont calculés comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer et le montant des cotisations dues. Ils sont observés à 30 jours et à 90 jours après l'échéance.

Baisse des créations d'entreprises

Au premier trimestre 2020, **les créations d'entreprises** en Auvergne-Rhône-Alpes enregistrent une baisse importante (-9,8 % sur un trimestre, - 10,8 % en France métropolitaine) pour s'établir à 23 689. Ce sont les créations de micro-entreprises (-13,8 %) qui contribuent le plus à cette baisse ce trimestre, le nombre de créations hors micro-entreprises diminuant de 6 % par rapport au 4^e trimestre 2019. Cette baisse est visible dans tous les secteurs d'activité : -12,8 % dans l'industrie, -1,6 % dans le commerce-hébergement-restauration, -9,7 % dans la construction et -8,6 % dans les services. Sur un an, les créations d'entreprises dans la région diminuent de 1,5 % et de 2,7 % au niveau national. Au niveau régional comme au niveau national, la baisse est plus marquée pour les micro-entreprises.

Le nombre de **défaillances d'entreprises** [voir encadré] continue de diminuer : la région en a enregistré 5 508 entre avril 2019 et mars 2020, soit une baisse de près de 10 % par rapport à l'année précédente. Au niveau national, les défaillances d'entreprises ont diminué de près de 14 % sur la même période.

Nombre et évolution des créations d'entreprises

| | Nombre de créations | | | Variation | |
|------------------------------------|---------------------|-----------------|----------------|---------------|--------------|
| | 1er Trim. 2019 | 4ème Trim. 2019 | 1er Trim. 2020 | Trim. | Annuelle |
| Total régional | 24 041 | 26 254 | 23 689 | -9,8% | -1,5% |
| hors micro-entrepreneurs | 12 280 | 13 523 | 12 710 | -6,0% | 3,5% |
| micro-entrepreneurs | 11 762 | 12 731 | 10 979 | -13,8% | -6,7% |
| Total France métropolitaine | 196 402 | 214 234 | 191 015 | -10,8% | -2,7% |
| hors micro-entrepreneurs | 102 733 | 114 908 | 104 820 | -8,8% | 2,0% |
| micro-entrepreneurs | 93 669 | 99 326 | 86 195 | -13,2% | -8,0% |

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

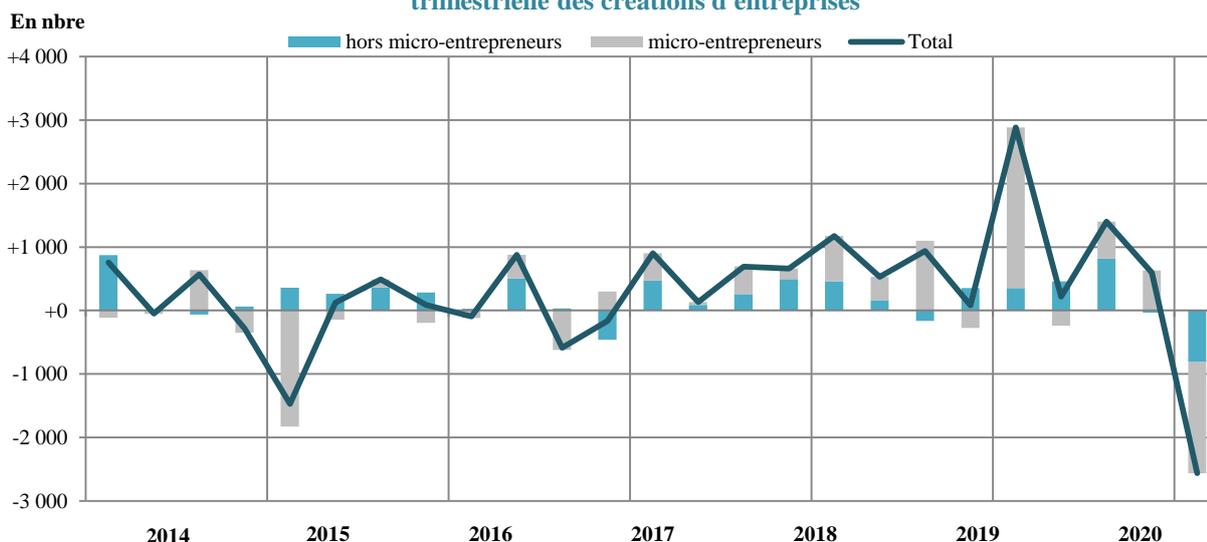
Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

* Les données régionales de l'Insee ne remontent pas au-delà de l'année 2000.

Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises



Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

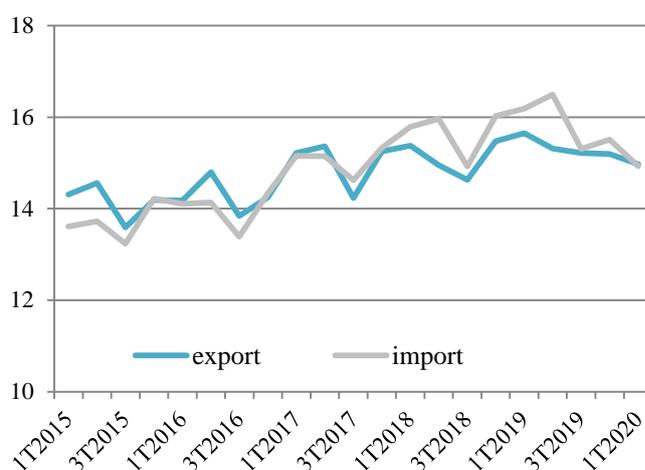
Baisse annuelle des importations et des exportations

Au 1^{er} trimestre 2020, le montant des **exportations** s'est élevé à un peu moins de 15 milliards d'euros, soit une baisse de près de 4,3 % par rapport au 1^{er} trimestre 2019. Dans le même temps, les **importations**, qui s'élèvent à 14,9 milliards d'euros sont en baisse de 7,8 % sur un an.

La part des exportations dans le chiffre d'affaires des entreprises de la région, autre indicateur fourni par la **DGFIP**, est de 11,1 % au 1^{er} trimestre 2020 (soit au même niveau qu'au 1^{er} trimestre 2019). Elle est de 10 % au niveau national.

Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.

Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

L'activité hôtelière poursuit sa progression

Au 4^e trimestre 2019, le **nombre de nuitées** s'élève à près de 5 millions dans la région, soit une hausse de 4,1 % par rapport au 4^e trimestre 2018. Le rythme de progression dans la région est plus important que celui de la France métropolitaine (+0,8 %). Le mois de décembre contribue particulièrement à cette augmentation. Au niveau départemental, la plupart des départements enregistrent une hausse des nuitées (particulièrement en Haute-Savoie, en Savoie et dans la Drôme). En revanche, le nombre de nuitées recule très légèrement en Haute-Loire, dans le Cantal et dans l'Isère.

Note : Les statistiques sur la fréquentation hôtelière n'ont pas pu être actualisées pour le premier trimestre 2020 en raison

des difficultés de remontée de l'information liée à la crise sanitaire.

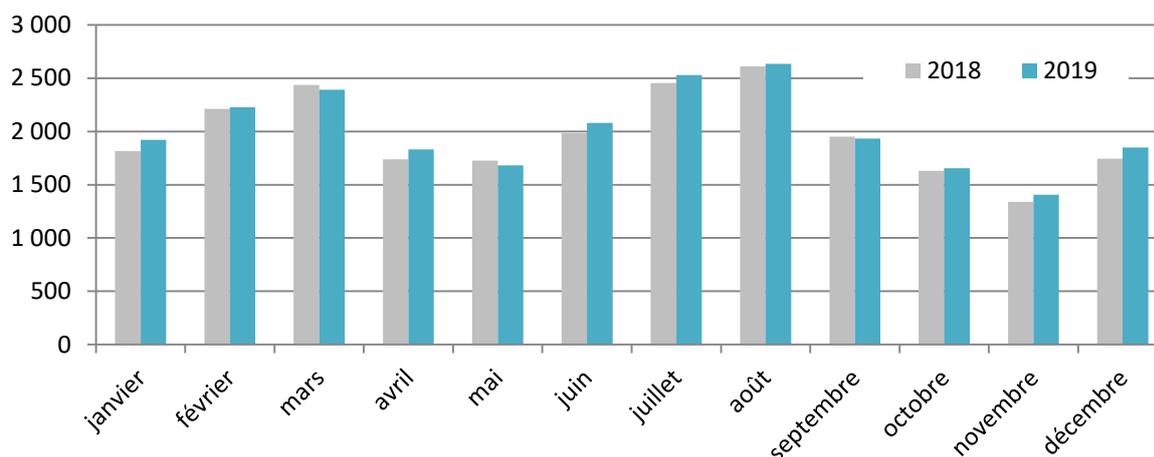
Nombre de nuitées trimestrielles et évolution annuelle

| | T4 2018 | T1 2019 | T2 2019 | T3 2019 | T4 2019 |
|--------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Nombre de nuitées en milliers | | | | | |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 4 717 | 6 540 | 5 592 | 7 098 | 4 912 |
| France métropolitaine | 45 901 | 41 365 | 58 211 | 68 704 | 46 272 |
| Evolution annuelle | | | | | |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 2,0% | 1,1% | 2,7% | 1,2% | 4,1% |
| France métropolitaine | 1,5% | -0,9% | 2,4% | 0,4% | 0,8% |

Source : Enquête hôtellerie – Insee/DGE/Comités régionaux du tourisme

Données brutes

Nuitées dans l'hôtellerie (en milliers)



Les autorisations de logements neufs augmentent mais les mises en chantier diminuent

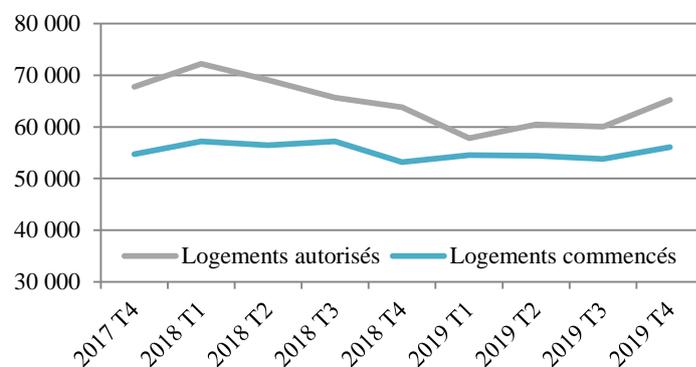
En 2019, 65 230 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une progression de 5 % par rapport à l'année 2018 (contre une baisse de 2,3 % au niveau national), en raison de l'augmentation des autorisations de logements individuels purs (+10%). Les autorisations de logements augmentent dans tous les départements à l'exception de l'Ain, de la Haute-Loire, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Les mises en chantier de logements atteignent 56 110 en 2019, soit une baisse de 0,4 % par rapport à l'année précédente (-1 % au niveau national). Le recul a principalement concerné les logements collectifs et les départements du Rhône, de la Haute-Loire et de la Drôme. En effet, la plupart des autres départements enregistrent une hausse du nombre de mises en chantier en 2019.

Concernant **les locaux, les autorisations de construire** représentent 5,5 millions de m² en 2019, soit une baisse de 3,2% par rapport à l'année précédente, confirmant ainsi le ralentissement observé les trimestres précédents. En revanche, **le nombre de locaux commencés** augmente de près de 1 % par rapport à l'année précédente. Il atteint 3,8 millions de m² en 2019.

Note : Les statistiques sur la construction n'ont pas pu être actualisées pour le premier trimestre 2020 en raison des difficultés de remontée de l'information liée à la crise sanitaire.

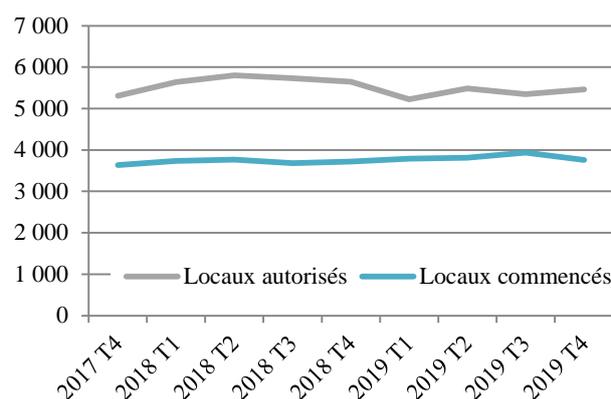
La construction de logements neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
Nombre de logements, estimation en date réelle

La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
En milliers de m², estimation en date de prise en compte

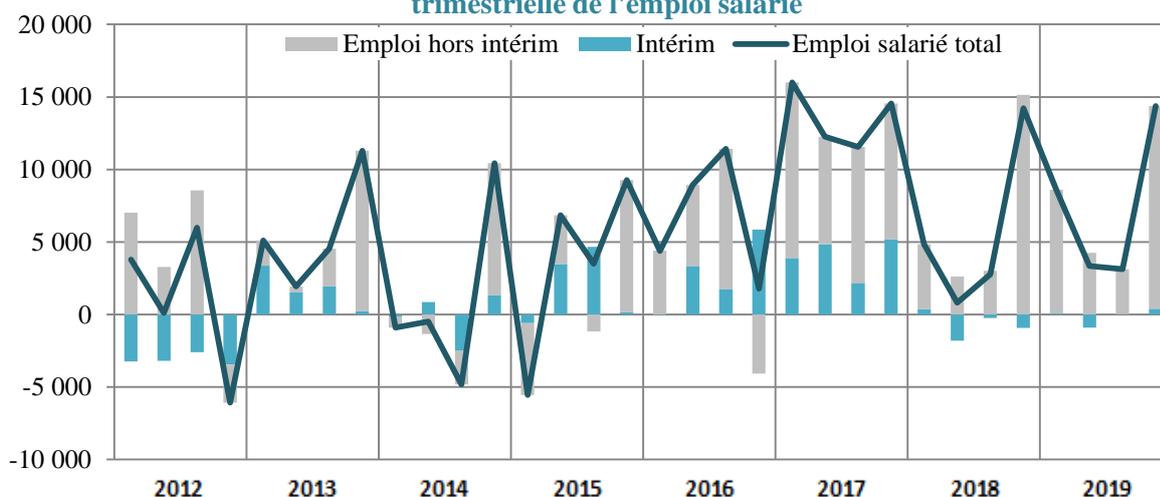
Emploi et chômage

Légère hausse de l'emploi salarié au quatrième trimestre 2019

En Auvergne-Rhône-Alpes, **l'emploi salarié** augmente **au quatrième trimestre** (+ 0,5 %), mais moins qu'au niveau national hors Mayotte (+ 1 %). Au quatrième trimestre 2019, la région comptabilise environ 3 059 000 salariés. Après une très légère hausse au troisième trimestre, l'emploi intérimaire progresse de 0,4 %, (400 emplois

supplémentaires), alors que la tendance nationale reste à la baisse. Si le secteur privé est en hausse (+0,6 %), l'emploi diminue très légèrement dans le secteur public (-0,1 %). **Sur un an**, la région affiche une création nette d'emplois d'environ 29 500 (+1 %), soit une hausse similaire à celle du niveau national (1,1 %).

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi salarié



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

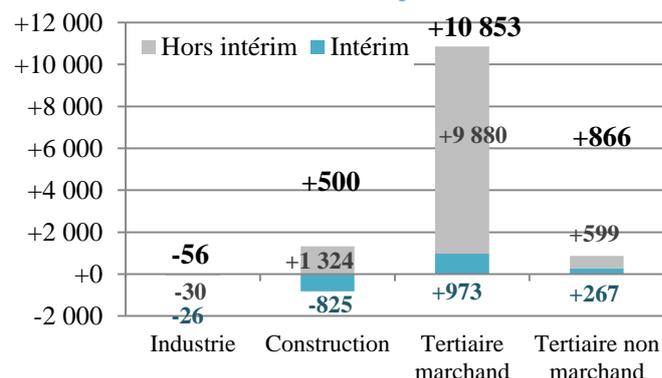
Note de lecture : Au 4^{ème} trimestre 2019, l'emploi salarié total a progressé d'environ 14 400 emplois : +14 000 emplois hors intérim et +400 emplois intérimaires

Au quatrième trimestre, l'emploi salarié est relativement stable dans l'**industrie** avec 56 emplois en moins (dont 26 emplois en moins dans l'intérim). Sur un an, il diminue de 0,3%.

Sur le trimestre, les effectifs salariés augmentent dans la **construction** (+ 500 ; +0,2 %). Ils baissent dans l'intérim (-825) mais augmentent hors intérim (+ 1324). Sur un an, la hausse de l'emploi salarié dans la construction atteint 2,1 %. Le secteur **tertiaire marchand** est en progression au quatrième trimestre (+ 10 853 ; +0,8 %) et sa croissance est largement due à l'emploi salarié hors intérim (+9 880 emplois, contre +973 emplois intérimaires). Sur un an, les effectifs se sont également renforcés (près de + 2 %).

L'emploi salarié dans le **tertiaire non marchand** augmente de 0,1 % sur ce trimestre et sur un an.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee
Données CVS

Les chiffres de l'emploi salarié régional du 1^{er} trimestre 2020 seront disponibles en juillet 2020.

Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/ hors intérim, privé/public ; Données CVS

| | 2018 T4 | 2019 T3 | 2019 T4 | évolution trim. | évolution annuelle | Taux de recours à l'intérim |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------|--------------------|-----------------------------|
| Agriculture | 24 346 | 22 918 | 25 134 | 9,7% | 3,2% | 1,1% |
| Industrie | 532 278 | 530 709 | 530 654 | 0,0% | -0,3% | 7,8% |
| Construction | 199 788 | 203 522 | 204 022 | 0,2% | 2,1% | 10,2% |
| Tertiaire marchand | 1 340 202 | 1 354 345 | 1 365 198 | 0,8% | 1,9% | 3,2% |
| Tertiaire non marchand | 932 923 | 933 126 | 933 992 | 0,1% | 0,1% | 0,4% |
| Total régional | 3 029 537 | 3 044 620 | 3 058 999 | 0,5% | 1,0% | 3,6% |
| Dont : Intérim | 110 046 | 109 233 | 109 633 | 0,4% | -0,4% | |
| Dont : Hors intérim | 2 919 491 | 2 935 387 | 2 949 367 | 0,5% | 1,0% | |
| Dont : Secteur privé | 2 386 011 | 2 400 080 | 2 415 230 | 0,6% | 1,2% | |
| Dont : Secteur public | 643 526 | 644 540 | 643 769 | -0,1% | 0,0% | |
| Total France (Hors Mayotte) | 25 253 854 | 25 450 579 | 25 541 405 | 0,4% | 1,1% | 3,1% |

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

Avertissement :

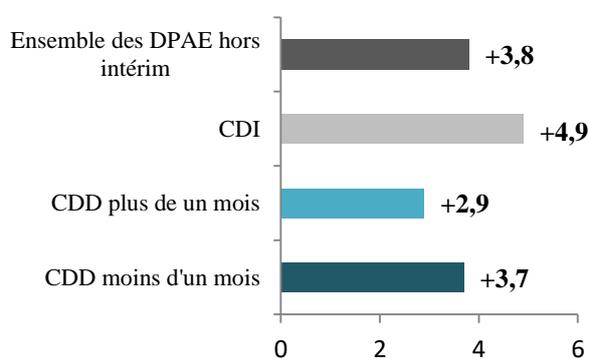
L'introduction de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements, ce qui peut générer des révisions accrues sur les données.

De plus, depuis le 1^{er} trimestre 2017, les données sont coproduites avec l'Acoiss (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). À partir de la validité du 1^{er} trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi localisé a été étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Ont ainsi été ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

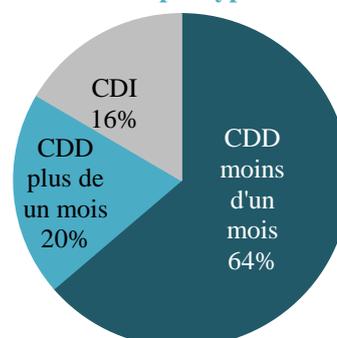
Les déclarations préalables à l'embauche progressent au 4^e trimestre 2019

Les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim progressent au 4^e trimestre (+3,8 % par rapport au 4^e trimestre 2018, contre +1,9 % au niveau national). Les intentions d'embauche en CDI, qui ne représentent que 16 % de l'ensemble des déclarations, augmentent de 4,9 % sur un an. Les intentions concernent très majoritairement des CDD (84 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (64 %) qui augmentent de 3,7 % au 4^e trimestre. Par rapport au 4^e trimestre 2018, la hausse des DPAE est plus forte dans les services (+ 4,2%) que dans le BTP (+2,2 %). En revanche, les DPAE baissent de 5 % dans l'industrie.

Évolution annuelle du nombre de DPAE par type de contrat (en %)



Répartition des DPAE par type de contrats

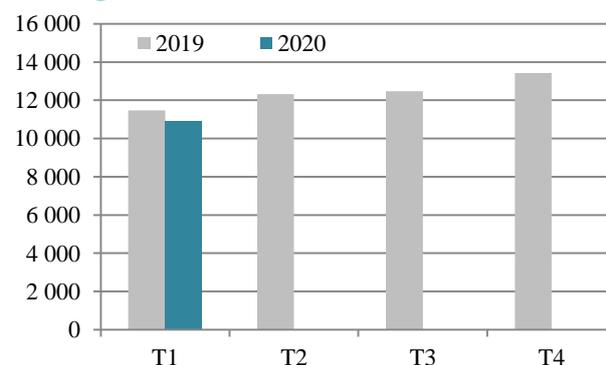


Source : Acooss/Urssaf
Données CVS – 4^e trimestre 2019

Les ruptures conventionnelles individuelles en baisse de près de 5 %

Au 1^{er} trimestre 2020, 10 923 ruptures conventionnelles individuelles de CDI ont été homologuées par la Direccte en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une baisse de 4,8 % par rapport au 1^{er} trimestre 2019. Par ailleurs, ce trimestre, près de 4 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 1,5 % ont été jugées irrecevables. Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées diminuent de 1,4 %.

Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

Le taux de chômage baisse de 0,4 point au 4^e trimestre 2019

Au 4^e trimestre 2019, le **taux de chômage** de la région Auvergne-Rhône-Alpes baisse de 0,4 point par rapport au 3^e trimestre pour s'établir à 7 %. Il reste inférieur de près d'un point à celui de la France métropolitaine (7,9 %). La région est toujours au 3^e rang des régions présentant le taux le plus faible de France, derrière les régions Bretagne (6,7 %) et Pays de la Loire (6,9 %).

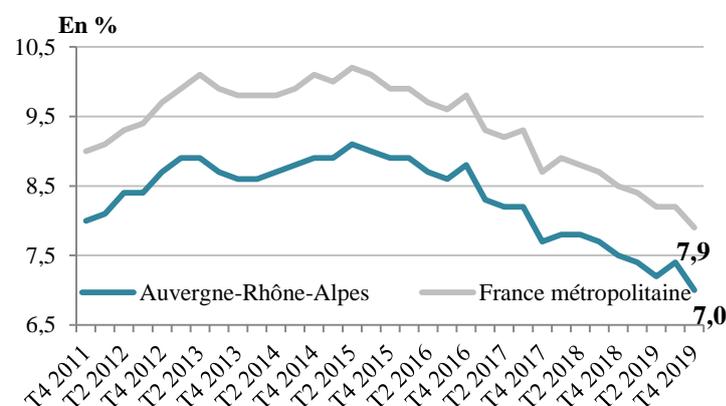
Sur un an, le taux de chômage recule un peu moins vite dans la région (-0,5 point) qu'en France métropolitaine (-0,6 point).

Au niveau départemental, les taux de chômage s'échelonnent de 4,8 % dans le Cantal à 9 % dans l'Ardèche et dans la Drôme. L'évolution est à la baisse dans tous les départements sur le trimestre (entre -0,2 et -0,4 point).

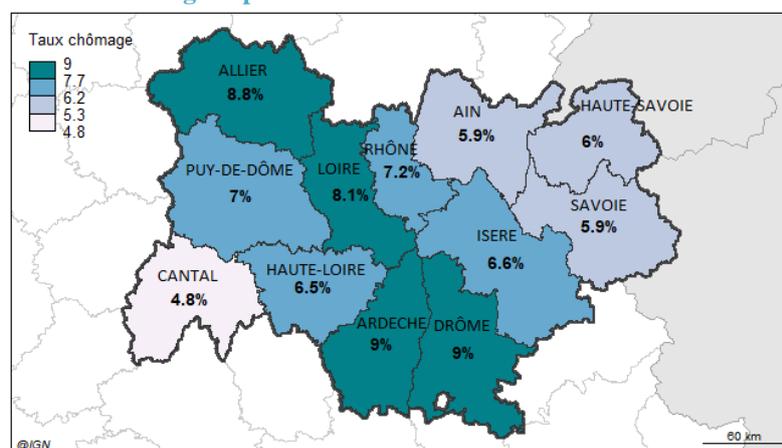
Sur un an, le taux de chômage recule également dans tous les départements.

Les chiffres du **taux de chômage** régional du 1^{er} trimestre 2020 seront disponibles en juillet 2020.

Taux de chômage trimestriel



Taux de chômage départemental



Source : Insee, taux de chômage localisés
Données CVS

Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de Pôle emploi par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à Pôle emploi notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

La demande d'emploi de catégories ABC augmente au 1^{er} trimestre 2020 mais baisse sur un an

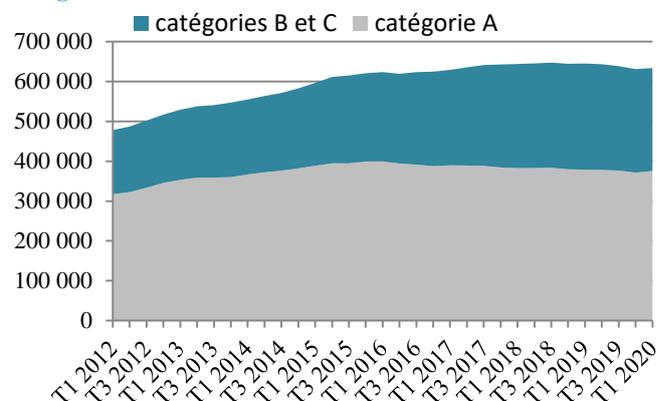
Au 1^{er} trimestre 2020, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte en moyenne 633 800 demandeurs d'emploi en catégories A, B et C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite ou sans activité, voir encadré). Ce chiffre est en légère augmentation (+0,4 %) **par rapport au 4^e trimestre 2019**. Les demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) sont, en particulier, plus nombreux qu'au trimestre précédent (+1,1%). La catégorie B augmente de 7 % alors que la catégorie C (en activité réduite) diminue de 4,4 %. Au 1^{er} trimestre 2020, les catégories B et C représentent 40,7 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ABC.

Sur un an, la demande d'emploi de catégories ABC diminue de 1,8 %. La catégorie A baisse de 0,9 % et les catégories B et C baissent de 3,1 %.

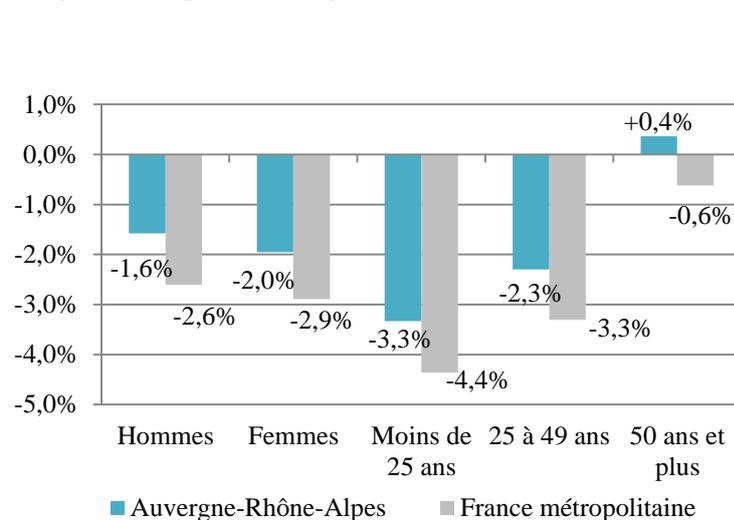
La demande d'emploi (catégories A,B,C) dans la région diminue davantage pour les femmes (-2 %) que pour les hommes (-1,6 %) par rapport au 1^{er} trimestre 2019.

Entre les 1^{er} trimestres 2019 et 2020, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC des moins de 25 ans recule de 3,3 %. La demande d'emploi des 25 à 49 ans est également en retrait (-2,3 %). Seul le nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus augmente sur un an (+0,4 %).

Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC



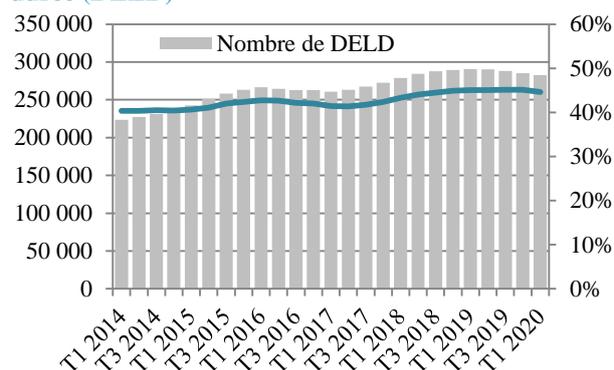
Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge



Source : Pôle emploi-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus diminue de 2,7 % sur un an. La part des demandeurs d'emploi de longue durée est passée de 45 % au 1^{er} trimestre 2019 à 44,6 % au 1^{er} trimestre 2020. Au total, les demandeurs d'emploi de la région sont inscrits à Pôle Emploi depuis 554 jours en moyenne, soit 10 jours de plus qu'au 1^{er} trimestre 2019.

Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Source : Pôle emploi-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi :

Catégorie. A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi;

Catégorie. B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DIRECCTE

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr>
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

Etudes :

Les services à la personne en Auvergne-Rhône-Alpes – DURAND Justine, JAKSE Christine, YOUMBI Béatrice, Février 2020

L'inactivité et le chômage des jeunes sont un peu moins fréquents en Auvergne-Rhône-Alpes – BIANCO Emma, MARTIN Medhy, Février 2020

Analyse socioéconomique du département de la Savoie et de ses arrondissements – SOUTOUL Fanny, Janvier 2020

Le traitement du handicap dans les accords non agréés en Auvergne-Rhône-Alpes – GRAFF Didier, Décembre 2019

La culture de prévention dans les petites entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes – GRAFF Didier, MEYER Pascale, SEON Martial, Septembre 2019

L'alternance sous contrat de travail en Auvergne-Rhône-Alpes - DURAND Justine avec la contribution de MALGRAS Jacques (Via Compétences), Décembre 2018

La prestation de conseil en ressources humaines en Auvergne-Rhône-Alpes - JAKSE Christine, YOUMBI Béatrice, Décembre 2018

Le maintien dans l'emploi dans les entreprises ayant signé un accord agréé sur le handicap en Auvergne-Rhône-Alpes, bonnes pratiques et difficultés : fiches et étude - GRAFF Didier, SEON Martial, Novembre 2018

Chiffres clés :

Demande d'emploi régionale et départementale, 1^{er} trimestre 2020, Direccte –Pôle emploi, Avril 2020

Demande d'emploi régionale et départementale, 1^{er} trimestre 2020, Direccte –Pôle emploi, Avril 2020

Taux de chômage régional et départemental au 4^e trimestre 2019 - TAVERNET Michèle, Avril 2020

Emploi salarié régional et départemental au 4^e trimestre 2019 – TAVERNET Michèle, Avril 2020

Directeur de la publication : Patrick MADDALONE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DIRECCTE), avec la contribution d'Ethel ROSENTHAL (DRFIP), des correspondants des DDFIP et des correspondants des Cellules statistiques URSSAF

Photos sur la couverture : © Phovoir.fr ; @Fotolia.com

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr>

